



Plan National de Formation

Les Rendez-vous du ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Rencontres Philosophiques de Langres

Le politique

Judi 6, vendredi 7 et samedi 8 octobre 2016

Langres (52)

Contexte et objectifs

Problématique

Pour le dire par métaphore, l'espace du politique est un espace multi-vectoriel. S'il est, en tout premier lieu, traversé de relations de pouvoir et de rapports de force, de tensions et de conflits dont la violence n'est pas constante, mais dont la rudesse est ordinaire ; il est, par ailleurs, animé par des préoccupations d'ordres très différents ressortissant au droit, à la justice et, par voie de conséquence, à l'éthique ou aux mœurs. L'attention à certaines formes d'égalité et au progrès économique et social, l'intérêt pour la prospérité individuelle et collective, une constante aspiration à la liberté, voire à quelque chose qui s'apparenterait à la réalisation de soi, agitent également le coeur des pratiques politiques et de l'espace dans lequel elles se déploient.

Les enjeux du politique sont donc tout à fait fondamentaux : ils concernent tout simplement « la vie », si l'on peut dire, son organisation et sa possibilité même, les communautés dans lesquelles elle s'organise, les institutions et les normes à visée collective, infiniment diverses, qu'elle se donne et qui ne font généralement pas harmonie, ni même, souvent, consensus.

Parmi les questions que pose donc le politique, celle des puissances qui l'animent et de l'horizon de principes sur lequel elles se projettent est capitale : le politique constitue-t-il un espace autonome et purement fonctionnel, un lieu de gestion de « la vie » et de ses accidents, ou s'enracine-t-il dans des couches sédimentaires formées par des cultures éthiques, religieuses, voire laïques, dont l'unité est loin d'aller de soi ? Quelles sont les échelles de délibération, de décision et d'action qui en soutiennent, aujourd'hui, le déploiement ? Quelles figures de la paix, de la liberté et de la justice le politique laisse-t-il émerger, et en existe-t-il dont il devrait favoriser l'essor et l'éclosion – mais aussi, au nom de quelle justification rationnelle ? La politique elle-même, comme pratique professionnelle ou vocationnelle, contribue-t-elle à l'essor du politique ou, par manière de paradoxe, constitue-t-elle un obstacle – technocratique, par exemple – à son essor comme à celui de l'intérêt qu'il pourrait susciter ?

Les Rencontres philosophiques de Langres seront l'occasion, en octobre 2016, d'ouvrir aussi largement que possible la réflexion sur la diversité des enjeux et des problèmes, peut-être irréductibles, que pose, en tant que tel, l'espace du politique.

Projet de programme

Jeudi 6 octobre 2016

13h30 *Accueil des participants et émargement : Salle Jean-Favre*

Ouverture des *Rencontres Philosophiques de Langres*

- 14h00** ▪ Jean-Paul Célet, préfet de la Haute-Marne
▪ Hélène Insel-Zadjela, rectrice de l'académie de Reims
▪ Sophie Delong, maire de Langres
▪ Bernard Collin, président du forum Diderot-Langres

Conférence inaugurale

15h00 ▪ **Le Prince et le soutier ou : le travail du politique**

Dans l'espace du politique s'établissent, se nouent et s'entretiennent des relations de pouvoir qui impliquent gouvernement et obéissance, et surviennent des situations ou des événements qui, parfois, mettent l'un et l'autre en déroute. Formellement irréductibles, quoique souvent équivoques, ces catégories masquent un travail sous-jacent du politique fréquemment rapporté à ses effets, l'exercice du pouvoir, et rarement articulé au travail – c'est-à-dire à un rapport strictement déterminé à la réalité – sur lequel il repose.

L'idée d'un « travail du politique » doit s'entendre en un double sens. D'une part, elle dénote une prise en charge pratique, empirique, parfois intuitive d'une réalité humaine sur laquelle il est prévu et convenu d'agir, non sans y projeter des intérêts et des idéaux ou, du moins, des conceptions de nature axiologique ou idéologique : les princes agissent sur le monde humain et le colorent, peu ou prou, d'une teinte qui le fait apparaître tel qu'il peut être, rarement tel qu'il doit être – gouvernable, sans doute, mais rarement maîtrisable. Or précisément, d'autre part, l'espace du politique, lui-même, « travaille », il change et provoque des tensions nouvelles et inattendues, il se configure et se reconfigure, serait-ce à la marge, de sorte qu'il faut sans cesse reprendre l'ouvrage ou s'adapter aux contraintes propres et singulières qu'il impose : économiques, sociales, internationales, etc. Ainsi, comme par un effet de retour, l'espace du politique change les idées qui le façonnent et celles-ci, par nécessité, doivent cristalliser, non sous la forme du pouvoir qui agit, mais sous la forme de la loi, des règles ou du droit qui leur donnent corps, durée et efficacité.

Ainsi, penser le sérieux du travail du politique, c'est tenter d'éclairer une indispensable synthèse de la sphère des normes et des fins, d'une part, et de celle de l'action, du pouvoir et de la brutalité qui, parfois, y prévaut.

Paul Mathias, inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe « Philosophie »

Présentation des séminaires

16h30

Articulés aux perspectives critiques esquissées par les conférences ainsi qu'aux enjeux et aux modalités de leur élaboration didactique, les séminaires sont l'occasion, pour les stagiaires, d'un travail effectivement collégial tout au long de ces rencontres philosophiques. Leur présentation doit permettre à chacun d'appréhender l'ensemble des problématiques traitées et d'éclairer le choix du séminaire suivi lors de ces Rencontres. Des documents de travail seront mis en ligne sur Eduscol.

- A : La politique à la lumière des pensées postcoloniales
- B : Politique et philosophie sociale
- C : Le peuple par-delà la nation
- D : De la critique des conceptions classiques du pouvoir à l'analyse de la gouvernamentalité néolibérale (autour de Foucault)

17h30 *Inscription dans les séminaires*

Conférences

18h30 *Les stagiaires ont le choix entre deux conférences qui se déroulent en parallèle.*

- **Qui veut défendre le modèle social français ? Réflexions sur une république en péril**

Entamée en Europe et aux États-Unis dans le dernier quart du XIX^e siècle, la mise en place de la législation sociale a profondément modifié la définition du régime libéral issu des révolutions démocratiques de la fin du XVIII^e siècle. À la suite de ce bouleversement, le « régime de liberté individuelle » ne peut plus se définir comme l'égalité des droits sous une loi impartiale et identique pour tous, mais doit l'être comme une « institution » de la liberté des individus les plus faibles par une législation qui leur garantit les moyens de leur indépendance et la possibilité de résister aux pressions que, sans cette législation, les agents les plus puissants qui oeuvrent sur le marché pourraient leur faire subir. Salaire minimum, limitation de la durée du travail, législation sur les accidents du travail, présence des syndicats dans l'entreprise, négociations collectives, accès à l'éducation publique et aux soins médicaux, retraites, sont autant de moyens d'assurer l'accès de tous à une existence autonome qui serait impossible dans le contexte d'un marché pur et dérégulé où le contrat privé régnerait en maître. Ils définissent une forme politique républicaine.

Or depuis plus de trente ans, cet État social, fruit d'un compromis historique scellé dans l'après guerre, est remis en cause. L'exposé tentera dès lors de répondre à trois questions distinctes : qui veut la mort de ce modèle social et pourquoi ? quelles sont les principales critiques qui ont été formulées à son encontre et comment peut-on y répondre ? pourquoi les bénéficiaires supposés de ce modèle sont-ils si faiblement attachés à le défendre ?

Jean Fabien Spitz, ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de philosophie, professeur de philosophie politique à l'université de Paris I Panthéon Sorbonne. Auteur notamment de *Le Moment républicain en France* (Gallimard, 2005)

- **Comment peut-on être libéral ?**

À beaucoup, le « néolibéralisme », auquel l'effondrement ou l'affaiblissement du monde communiste a donné une carrière proprement mondiale, apparaît comme la forme contemporaine du libéralisme, son expansion ou son épanouissement sous la forme d'un capitalisme sans frontières. Par suite, l'exécration que suscite le premier se reporte bien souvent sur le second, d'autant que la défense du libéralisme s'apparenterait à un refus de la démocratie réelle, d'abord fondée sur le principe de l'égalité. Du reste, la liberté politique a mauvaise réputation : on l'accuse, souvent, d'être aussi peu « politique » que possible, une liberté de « bourgeois » plutôt que de « citoyens », une affaire privée plus que publique. La liberté politique a-t-elle pour autant perdu tout intérêt ? Parmi les fondateurs du libéralisme, Montesquieu mérite un détour prolongé : son approche diversifiée de la liberté, sa conception des pouvoirs et de leurs relations, sa manière, surtout, de lier liberté, religion et commerce, sans confondre l'intérêt du commerce et de l'État avec les intérêts des commerçants, en font un penseur incontournable. On proposera ainsi une lecture « actualisée » de *L'Esprit des lois*.

Né en 1968, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, docteur en philosophie politique de l'EHESS, Guillaume Barrera est l'auteur de *Les lois du monde. Enquête sur le dessein politique de Montesquieu*, Paris, Gallimard, « L'Esprit de la cité », 2009, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Il enseigne la philosophie en hypokhâgne et khâgne B/L au lycée Fustel de Coulanges, à Strasbourg.

Vendredi 7 octobre 2016

Séminaires

- 9h
- A :
 - B :
 - C :
 - D :

Conférences

11h *Les stagiaires ont le choix entre deux conférences qui se déroulent en parallèle.*

▪ **La souveraineté de l'État : une question de justice ?**

Considérer l'État d'un point de vue moral heurte profondément nos habitudes intellectuelles. La souveraineté n'est-elle pas le moyen par lequel un groupe restreint, au nom de l'obéissance à la loi, parvient à assurer son emprise sur le reste de la société ? Nombreux sont ceux, parmi les sociologues, les politistes et les philosophes, pour qui la réponse relève de l'évidence : l'État souverain n'est rien d'autre qu'un dispositif de contrainte au service d'une élite dissimulant ses intérêts bien compris derrière des discours d'experts.

Pour autant, c'est une question morale, distincte de celle de la domination, qui fonde l'interrogation moderne sur l'État souverain : comment peut-on penser un ordre politique juste dès lors que l'on ne dispose plus – c'est le legs philosophique des guerres de religion – d'une conception unique de la vie bonne ?

En tenant compte des objections des théoriciens de la domination, nous chercherons à montrer qu'il existe un lien philosophique entre les premières justifications normatives de l'État au XVII^e siècle et la résurgence, dans les années 1960, de la question de la justice sociale.

Luc Foisneau, directeur de recherche au CNRS, enseigne la philosophie politique à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Il a dirigé le *Dictionnaire des philosophes français du 17^e siècle : acteurs et réseaux du savoir* (Paris, Classiques Garnier, 2015), traduit et commenté, en collaboration, John Rawls, *Justice et critique* (Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « Audiographie », 2014), et publié *Hobbes. La vie inquiète* (Paris, Gallimard, coll. « Folio essais inédit », 2016).

▪ **La justice sociale : une question de responsabilité ?**

La responsabilité et les concepts qui lui sont associés jouent un rôle central dans notre vie, tout particulièrement dans les jugements que nous portons sur nous-mêmes et les uns sur les autres. La notion de responsabilité est pourtant des plus problématiques et semble même gagner en instabilité à mesure qu'on en approfondit l'analyse. C'est en ayant à l'esprit une telle difficulté que nous nous interrogerons sur la place croissante que la notion s'est vue reconnaître, depuis le début des années 1980, dans la réflexion normative et dans les débats publics relatifs à la légitimité, à la nature et à la portée des mécanismes redistributifs.

La notion de « responsabilité » est d'autant plus importante qu'elle pourrait servir de fil conducteur pour une présentation d'ensemble de la recherche contemporaine dans le domaine politique de la justice distributive. Après avoir précisément balisé ce champ très vaste et identifié les problèmes spécifiques que pose le concept de responsabilité individuelle, nous nous intéresserons plus particulièrement aux efforts engagés pour tenter de penser la justice sociale et les conditions de sa mise en œuvre politique par-delà les grilles d'analyse que détermine ce même concept.

Patrick Savidan est professeur de philosophie morale et politique à l'Université Paris-Est (Créteil), directeur de la revue *Raison publique* (<http://www.raison-publique.fr>), cofondateur et président de l'Observatoire des inégalités (<http://www.inegalites.fr>). Ses travaux portent principalement sur la justice sociale, sur les institutions et les pratiques démocratiques, ainsi que sur les enjeux liés à la

prise en compte politique des identités collectives. Il a notamment publié : *Voulons-nous vraiment l'égalité ?* (Albin Michel, 2015), *Repenser l'égalité des chances* (Hachette, 2010) et *Multiculturalisme* (PUF, 2009).

12h 30 Déjeuner libre

14h30 Les stagiaires ont le choix entre deux conférences qui se déroulent en parallèle.

▪ **Ce que l'écologie peut faire à la démocratie.**

L'écologie rend-elle la démocratie plus difficile ? La nécessité de répondre aux enjeux environnementaux, si elle est prise au sérieux, semble promettre moins de liberté et plus de normes. Se profile alors une « éco-tyrannie » fondée sur le gouvernement des savants et des experts, où la parole populaire serait muselée par un discours catastrophiste et moralisateur, en lieu et place d'une parole publique venant s'inscrire dans un horizon proprement politique. Autant de conditions empêchant l'exercice de la démocratie, et venant accentuer la crise qu'elle paraît traverser.

Or crise démocratique et crise environnementale sont peut-être les deux faces de la même pièce ; et si l'écologie offre des réponses éclairées à la seconde, elle peut d'autant mieux contribuer à la résolution de la première, que ses propositions apparaissent discutables dans l'espace public et articulées à la mise en question des normes collectivement établies de la justice, ou même de la vie bonne. Parce qu'elle nous oblige à arbitrer, à débattre, à décider ensemble de la figure de notre monde, elle constitue une occasion unique de questionner les justifications et les formes de la démocratie, de repenser ses buts et ses procédures. La crise démocratique procède en grande partie du sentiment qu'ont les peuples de n'avoir plus rien à décider, dans un ordre de faits ou de lois nécessaires. Au contraire, l'écologie invite à réinscrire des valeurs dans le champ du préférable, du discutable et du politiquement incertain.

Béregère Hurand, née en 1976, est professeur agrégée de philosophie en CPGE commerciales au lycée Marcelin Berthelot de Saint-Maur des Fossés. Depuis 2008, elle consacre l'essentiel de sa recherche personnelle à la philosophie de l'environnement. Elle a notamment dirigé, avec Catherine Larrère, le colloque *Y a-t-il du sacré dans la nature ?* de 2012 et en a publié les actes en 2014 aux Publications de la Sorbonne.

▪ **Politiques du numérique : un État désengagé ?**

On considère, à tort, que le numérique et les réseaux forment de simples superstructures technologiques dont la régulation ressortit à la seule gestion informatique de leurs ressources. On ignore, par là, un trait fondamental des réseaux, que leur déploiement et leur organisation mobilisent des ressources, non seulement informatiques, mais également économiques, sociales, politiques ou éthiques. Là où, en effet, sont les réseaux numériques, là, également, émergent des choix de société, une inflexion du droit, des relations entre partenaires internationaux, et là, encore, se jouent la nature et l'entendue d'espaces de liberté aux périmètres imprécis ou, souvent, contraints.

À partir d'une analyse précise, au niveau européen, de la « gouvernance » effective des problématiques récentes liées au déploiement des réseaux, on s'efforcera de mettre au jour les logiques régissant certaines procédures internationales d'entente ou de résolution des litiges, et de faire la lumière sur la diversité des *normes* en jeu dans l'élaboration des espaces publics du numérique : le droit, d'un côté, certaines règles éthiques, de l'autre, mais également des « standards » ou, souvent, de simples spécifications techniques qu'on essaie, parfois, d'interpréter comme des normes supérieures.

Quelle sont, effectivement, la nature et la portée des normes régissant de tels espaces ? Est-il pertinent de raisonner, à leur égard, en termes de politiques publiques, de « bien commun », ou faut-il se contenter d'une approche économique, technologique ou « efficacéiste » ? Le politique conserve-t-il ses prérogatives, sa souveraineté, dans la définition et dans le contrôle des espaces publics du numérique, ou les délègue-t-il – à tort ou à juste titre – à des organismes ou à des organisations relevant d'autres domaines que le sien propre, au risque de céder une partie de ses pouvoirs régaliens traditionnels ?

Paul Mathias a, dans divers contextes, travaillé à une approche philosophique du numérique et des réseaux. Il est l'auteur de : *La Cité Internet* (Paris, Presses de Sciences-Po, 1997), *Des Libertés numériques* (Paris, P.U.F., 2008) et *Qu'est-ce que l'Internet ?* (Paris, Vrin, 2009).

Richard Delmas est ancien administrateur principal au Conseil de l'Europe puis à la Commission Européenne, Direction Générale Société de l'information, et conseiller puis directeur du bureau du Comité des Gouvernements de l'ICANN, organe de gestion de l'Internet au plan international. Il a, en outre, codirigé *Vers la Société de l'Information*, ouvrage publié aux éditions Apogée (Rennes, 1995).

Séminaires

16h30 *Reprise des séminaires*

Conférences

18h30 *Les stagiaires ont le choix entre deux conférences qui se déroulent en parallèle.*

▪ **Le théologico-politique**

Au sein de la civilisation occidentale, l'expression « théologie politique » est d'une grande complexité, notamment dans sa formulation chrétienne. Bernard Bourdin se propose d'éclairer cette complexité en montrant que, sans la définition claire de ce syntagme, l'interprétation que veut en donner la modernité séculière demeure obscure. Mais à cette difficulté s'ajoute, désormais, une seconde : en ce début de XXI^e siècle, le retour de la religion comme donnée et comme problème sociopolitique, dans les démocraties libérales, requiert une nouvelle compréhension de la relation entre les sphères politique et religieuse. Où en sommes-nous, en effet, dans ce qui a été désigné, peut-être hâtivement, comme un processus de « sortie de la religion » ? Ne serions-nous pas, d'une certaine manière, *lost in translation*, perdus quelque part entre des époques religieuses et des temps pour lesquels se cherche encore un nouage – ou bien, à l'inverse, un « dénouage » définitif – entre religion et politique ?

En miroir de cette interrogation historique et de cette histoire en cours, du côté occidental, Makram Abbas se propose de montrer que, contrairement à une idée reçue au sujet de la civilisation islamique, le lien du théologique et du politique est, ici, particulièrement difficile à penser – dès lors qu'on aura refusé toute facilité d'essentialisation. En effet, la réputation d'une incapacité de l'Islam à dénouer le religieux du politique, le préjugé qu'il serait une « religion politique par essence », ne résiste pas à l'analyse historique – notamment à l'examen des « traités de l'art de gouverner » ou *Miroirs des princes* que l'âge classique de l'Islam a vu fleurir. Nous trouvons en effet, dans ces « Miroirs », de quoi dépayser singulièrement notre regard sur la relation du politique et du religieux. Or là encore, la période moderne et contemporaine pose de nouvelles questions, entre des sécularisation(s) et des « désécliarisation(s) » qui se succèdent en une valse-hésitation, dans le monde arabe et musulman, telle que nul ne saurait actuellement prédire l'issue, là-bas, de la relation du politique et du religieux. Occident, Islam, deux civilisations désormais engagées ensemble dans l'élucidation toujours à reprendre de cette relation tumultueuse – dont la pacification pourrait permettre, pour chaque temps et chaque lieu, d'administrer en justice la Cité humaine, et de faire droit, aussi bien à l'aspiration des citoyens à la liberté de conscience (face aux dogmes et aux normes) qu'à leur solidarité effective autour de valeurs partagées et d'un projet de société – ou, à une échelle plus vaste, une « politique de civilisation » – selon la formule d'Edgar Morin – qui laisse derrière le spectre huntingtonien d'un « choc des civilisations ».

Makram Abbas est professeur de philosophie politique à l'ENS-LSH de Lyon. Bernard Bourdin est professeur de Philosophie et d'histoire politique à la Faculté de Sciences Sociales Économiques (FASSE) de l'Institut Catholique de Paris.

▪ **« Réparer »**

Qu'est-ce que réparer et dans quel cas demande-t-on réparation ? Peut-on réparer le mal qui est fait, le dommage causé à autrui ? Les hommes cherchent à le faire dans de nombreux domaines de l'existence : dans les rapports juridiques entre particuliers, dans les rapports familiaux (et les psychanalystes exhibent des besoins de réparation même là où le mal a été seulement voulu, mais

non commis) et, aujourd'hui, dans les rapports politiques entre États et populations victimes d'injustices diverses (esclavage, déportation).

On tentera, dans cette présentation, de proposer un questionnement philosophique transversal sur ce que signifie « réparer », et sur le sens politique que peuvent prendre cette notion et cette intention. Cet examen requiert, en particulier, l'étude du temps spécifique dans lequel s'inscrit la réparation, du principe d'équivalence qu'il faut produire pour effectuer des réparations, du rapport de la réparation à la vengeance, dont la première est censée se démarquer et, enfin, des institutions humaines dans le cadre desquelles se déploie tout effort de réparation.

Gabrielle Radica est maître de conférences en philosophie à l'Université de Picardie Jules-Verne, spécialiste de philosophie morale et politique et de l'histoire de la philosophie du XVIIIe siècle. Ses travaux portent sur Rousseau (*L'histoire de la raison. Anthropologie, morale et politique chez Rousseau*, Paris, Champion, 2008), le droit, et depuis quelques années plus particulièrement sur la famille (*Textes clé de philosophie de la famille*, Paris, Vrin, 2013).

Samedi 8 octobre 2016

Salle Jean-Favre

Restitution des séminaires

9h *Les acquis de chaque séminaire sont présentés à l'ensemble des stagiaires : cette première synthèse, complétée par les publications en ligne qui la développent, constitue un point de départ pour les formations en académie et les réflexions sur le travail en classe autour du thème de la politique.*

Conférence de clôture

11h

Frank Burbage, inspecteur général de l'éducation nationale, groupe philosophie

Ou

Jacques Rancière, professeur émérite à l'Université de Paris VIII-Vincennes Saint-Denis

13h

Fin des travaux